

est grande Dame, bonne, charitable et puissante : que quelles que soient vos craintes et vos espérances, vos joies ou vos épinés vos besoins de l'âme et du corps, vos souffrances, vos afflictions, vos tentations, elle peut vous soulager, si vous consentez à lui rendre visite, et à implorer son assistance. Oh ! ne manquez donc pas d'aller la saluer, à votre arrivée pour lui rendre vos hommages, et implorer sa protection ; et à votre départ encore, pour lui demander sa bénédiction.

Citoyens de Québec, il vous a été donné d'avoir Marie pour reine et pour patronne, vous avez le bonheur d'être ainsi d'une manière toute spéciale, ses sujets et ses enfants. Elle attend donc de vous un respect, un amour, un dévouement et des hommages singuliers. Vous avez aussi un droit tout particulier à sa protection et à son assistance, c'est notre piété qui lui a élevé l'Eglise de N. D. des Victoires ; la construction de ce sanctuaire est l'œuvre de vos pères, sa réparation récente et son embellissement, ainsi que la magnifique statue qui en fait aujourd'hui l'ornement, sont les fruits de votre libéralité et de votre zèle pour la gloire de cette sainte mère. A vous donc, avant tous, de l'honorer dans ce sanctuaire. A vous, le privilège de recueillir les premières et les plus précieuses faveurs qu'elle veut y distribuer à ses enfants. A vous aussi, de vous montrer les plus empressés et les plus assidus à y venir pour lui rendre vos devoirs et implorer son secours. A vous enfin, de vous faire une sainte habitude de ne jamais passer à sa porte, sans entrer pour lui rendre visite.

C'est afin de vous engager, autant qu'il dépend de nous, et, avec vous, tous les fidèles qui ont occasion de visiter Québec, à honorer ainsi la sainte Vierge dans son Eglise de Notre-Dame des Victoires de la Basse-Ville, que, le saint nom de Dieu invoqué et l'assistance de cette bonne Mère implorée, nous avons réglé et réglons ce qui suit :